



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 8 OCTOBRE.

On mande de Vienne, le 28 septembre :

« Ces jours derniers, l'épouse du ministre résident belge a eu l'honneur d'être présentée à S. M. l'impératrice à Schoenbrunn. »

— On mande de Berlin, le 3 octobre :

« Nous espérons que, par suite d'arrangements récents, la poste de Paris nous parviendrait dorénavant en quatre fois 24 heures; il paraît aujourd'hui que cet espoir est encore loin d'être réalisé. On assure que la faute n'en est pas à notre administration des postes, qui n'épargne aucun sacrifice sous ce rapport, mais que l'on doit l'attribuer à celle de la Belgique; cependant le gouvernement belge, qui emploie tous ses moyens pour activer les rapports réciproques avec ses voisins de l'Allemagne, ne laissera certainement pas échapper cette occasion de rester notre expéditeur de la correspondance française; car, s'il en était autrement, nous devrions la faire venir par Francfort-sur-Mein, et par l'entremise des postes de Latour et Taxis. »

Le comte Manastério, agent de don Carlos, n'a pas encore été présenté à notre cour, mais on a remarqué qu'il a eu un entretien de plus de deux heures avec M. Bresson, ambassadeur de France: beaucoup de personnes veulent tirer de ce fait des conséquences politiques très importantes.

(Gazette d'Augsbourg)

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 10 OCTOBRE.

Jeu de dimanche aura lieu au jardin zoologique de Surrey, une fête au bénéfice des réfugiés polonais sous le patronage spécial de S. M.

— Le duc de Terceire avec sa famille est arrivé à Falmouth, dimanche dernier, à bord du bateau à vapeur le Tago.

— On écrit de Lisbonne, 8 octobre :

Dimanche dernier a été un jour vraiment remarquable, non seulement à cause du baptême du jeune prince, cérémonie qui s'est passée fort tranquillement, car pas un vivat ne s'est fait entendre, pas même lorsque la Reine s'est montrée aux fenêtres du palais, mais aussi par l'arrivée du duc de Terceire, venant de Vigo, sur le bateau à vapeur Braganza, avec 15 officiers qui ont servi sous ses ordres. Le duc n'a pas pris terre, mais est allé de suite à bord du vaisseau de S. M. le Malabar, où la duchesse son épouse a été le rejoindre le soir, venant de Cintra. Son intention est de se rendre en Angleterre. La capitale était parfaitement tranquille.

Les ministres et beaucoup d'autres ont été cruellement désappointés, de ce que la reine a ajourné sa sanction royale aux titres, grandes croix et autres ordres qu'il était question de conférer à plusieurs patriotes, le jour du baptême. On croit que la reine a le projet de ne pas consentir à la requête des cortès transmise le 31 août dernier, qui demandent que les maréchaux Terceire et Saldanha soient rayés des rangs de l'armée, et privés de tous leurs honneurs; on dit même que les cortès insisteront pour que cela ait lieu avec ou sans le consentement de la reine. C'est cette circonstance qui a engagé les ministres à envoyer un exprès au vicomte Sa da Bandeira, pour venir de Porto et former une nouvelle administration. Le peuple attend avec impatience l'arrivée du vicomte Das Antas, afin de le prendre pour chef et de forcer la reine à signer les décrets dont il est question. Nous courons encore le risque de retomber dans une effrayante révolution.

Variétés.

ESQUISSES DE MOEURS.

LE POITRINAIRE.

Le Poitrinaire est une invention contemporaine dont tout l'honneur revient à notre époque ingénieuse. Nos pères, bonnes gens, mais simples en diable, n'avaient pas deviné quel immense parti on peut tirer d'une maladie de poitrine. Nais comme l'enfant au berceau, vertueux à l'instar du mouton qui en est encore à l'état d'agneau, ils souffraient, maigrissaient et se laissaient mourir sans bruit, naturellement, et dans une obscurité parfaitement naïve et ridicule. — Que la terre leur soit légère!

Chez nous, gens de progrès et de perfectionnement, une conduite pareille n'eût été rien moins qu'une anomalie inexplicable. Nous n'en sommes plus à ces temps héroïques où les bons soldats savaient souffrir et se taire, sans murmurer! Aujourd'hui, et c'est là un des plus ardents besoins de notre nature, il nous faut faire de l'effet à tout prix, poser, comme on dit vulgairement, et nous draper à l'antique, même pour aller chez la fruitière du coin.

Sous l'empire, le mérite se mesurait à la taille. Quelconque avait reçu de l'Étre-Suprême une taille colossale et une encolure herculéenne, n'avait nul souci de prendre de son avenir, surtout s'il joignait à ce double avantage celui, non moins précieux, d'être frais et haut en couleur, comme une pêche mûrie pendant les ardeurs de la canicule. Trente femmes pour une, s'empressaient de lui semer de roses le chemin de la vie.

De nos jours, le règne des beaux hommes n'est plus qu'un souvenir, témoin M. Thiers, devenu ministre, et M. de Balzac passé à l'état de séducteur. Ce n'est pas tout! Par un brusque retour des choses d'ici bas,

On nous assure que lord Howard de Walden a demandé pour notre gouvernement satisfaction immédiate de l'injure faite à la Grande-Bretagne par la proclamation adressée par Das Antas à ses troupes et qui a été publiée dans le National du 30 septembre. D'autres disent qu'il n'agit que d'après les ordres que lui a apportés d'Angleterre le bateau à vapeur Braganza. Quoiqu'il en soit, le fait est que ce matin de très-bonne heure, les ministres ont expédié un courrier à Madrid pour réclamer l'intervention amicale de l'Espagne, afin de prévenir les démonstrations hostiles de l'Angleterre.

Les ministres ont publié les remerciements adressés par la reine au vicomte Das Antas, pour sa conduite loyale et courageuse, lors de son engagement avec les chartistes. Das Antas, le baron de Bomfin et le vicomte Sa da Bandeira ont été avancés en grade.

Les cortès, après une discussion de quatre jours, ont décidé qu'il y aurait dans le pays deux chambres électives. Cette décision a été prise à la majorité de 64 voix contre 16. Mais il reste à résoudre la question de savoir si les députés seront nommés à vie par la couronne, ou élus par le peuple pour un certain nombre d'années. Il n'y a pas doute que ce dernier mode sera adopté à une grande majorité.

Environ 1,800 hommes de troupes ont reçu l'ordre de se rendre du Nord dans les Algarves, afin de recommencer la poursuite du chef miguéliste Remedido, qui y est resté à la tête de 300 hommes.

— Le baptême du jeune prince a eu lieu dans la chapelle du palais des Necessidades. C'est le patriarche qui a fait cette cérémonie. Le prince porte maintenant le nom de don Pedro d'Alcantara.

On parle d'un changement de ministère, et on désigne le vicomte Sa da Bandeira comme premier ministre, chargé du portefeuille des affaires étrangères, et le vicomte Das Antas, comme ministre de la guerre.

FRANCE. — PARIS, LE 11 OCTOBRE.

Le roi quitte sa résidence de St. Cloud pour aller habiter Trianon.

Il paraît que le mariage de la princesse Marie avec le duc Alexandre de Wurtemberg est fixé au 17. Il sera célébré à Trianon tout à fait en famille. Tous les journaux qui ont annoncé que divers grands personnages politiques avaient reçu une invitation pour assister à cette cérémonie, ont été mal informés. Nous croyons qu'il n'y a, jusqu'à présent, personne d'invité. On se rappelle qu'aux deux précédents mariages, ce sont le président et les quatre vice-présidents de la chambre des pairs et le président et les quatre vice-présidents de la chambre des députés qui ont servi de témoins. Il y a lieu de penser que les mêmes personnages seront également appelés à figurer dans la nouvelle cérémonie nuptiale avec le chancelier et le grand référendaire de la chambre des pairs.

— M. Las Cases a obtenu hier une audience du roi; il doit partir sous peu de jours pour aller s'embarquer à Brest pour Haïti.

— M. Desmousseaux de Grivé remplace à Londres M. Bourquey, premier secrétaire d'ambassade; on attribue le rappel de ce dernier à la facilité avec laquelle il avait accordé un passeport pour Paris à M. le comte de Gouffonier.

— La défense faite par M. l'archevêque de Paris à tous les curés de son diocèse de laisser faire de la musique dans les églises, et de tolérer d'autres instruments que l'orgue, a soulevé de l'opposition même dans le clergé de la capitale. M. de Quelin a réuni chez lui il y a quelques jours tous les cu-

notre époque ne s'est fait nullement faute de briser les autels élevés par nos prédécesseurs; à l'heure présente, le teint frais est mis hors la loi, et la richesse d'encolure passe généralement pour une difformité physique.

Cette nouvelle manière de voir ne tarda pas à jeter ses racines, faibles d'abord, vigoureuses plus tard, inextricables maintenant, le tout dans une progression si rapide qu'on ne saurait préciser le nombre des Poitrinaires, ou soit-disant tels, que renferme Paris en l'an de grâce actuel.

Le manuel du Poitrinaire, si jamais on l'imprime, prouvera bien mieux que mes paroles, à la masse du public, de quelles difficultés est hérissé en tout sens, l'art de tousser avec charme et de râler avec délicatesse. On se tromperait grossièrement si l'on pensait que, pour être réputé Poitrinaire, c'est assez d'avoir le teint blême et les poumons en mauvais état; autant vaudrait prétendre qu'il suffit d'aller s'établir à Sainte Cornille pour faire des drames comme monsieur Damas.

Le Poitrinaire proprement dit, celui qu'on peut appeler le Poitrinaire pur-sang, commence à vingt-trois ans et finit à trente. C'est pour l'ordinaire un brave garçon, qui, ne se jugeant pas de force à s'originaliser par son esprit ou par ses talents, et désirant néanmoins se venir d'une teinte d'intérêt quelconque, prend le parti désespéré de demander à une maladie feinte ce que ses propres ressources ne sauraient lui donner.

Du jour où sa résolution est définitivement prise, la vie du Poitrinaire devient une comédie perpétuelle, sans trêves ni repos, où le sommeil lui ménage à peine quelques entr'actes de courte durée. Il commence par opérer une complète réforme dans sa garde-robe, le noir étant la seule couleur que puisse se permettre un homme voué à la tombe; il appelle cela son deuil par avance.

Dès lors, la cravate blanche et le gilet blanc n'ont plus le moindre accès sur sa personne, et pour ce qui est de la chemise blanche, on ne

rés de la capitale, et il s'est décidé à permettre le concours de la musique profane dans certaines circonstances.

Tous les journaux des départements ne sont remplis que de détails sur les diverses candidatures de chaque localité. Il n'y a presque aucun arrondissement où il ne se présente deux ou trois hommes nouveaux, qui n'ont jamais fait partie jusqu'à présent de la représentation nationale.

M. Paillet, avocat à la cour royale de Paris, se met sur les rangs à Soissons.

M. de Chateaubriand a refusé de se mettre sur les rangs pour la candidature de la chambre des députés.

M. Thiers et M. Guizot sont de retour.

Le gouvernement paraît disposé à augmenter l'armée d'observation des Pyrénées. Un détachement du train d'artillerie a passé par Bordeaux le 4, se rendant à Bayonne, et on attend un détachement d'artillerie qui doit se rendre de Douai à Bayonne.

Le vaisseau l'Hercule, à bord duquel se trouve le prince de Joinville, est arrivé le 29 septembre sur la rade de Tunis avec la corvette la Favorite; n'y ayant plus trouvé l'escadre française que ces bâtiments avaient reçu l'ordre de rallier, le capitaine de vaisseau Casy a fait demander à Toulon de nouveaux ordres qui ont dû lui être transmis par l'Achéron, parti le 5.

— On lit ce qui suit dans une lettre de Bone, datée du 1er octobre et publiée par l'Éclair de la Méditerranée :

« Nous échangeons de temps à autre quelques coups de feu avec l'ennemi. Les troupes ne laissent pas que d'être fatiguées par la marche dans un terrain gras. Chaque soldat a à porter sur son sac, outre ses effets, un fagot de bois, et un approvisionnement de vivres consistant en biscuit pour six jours, pain pour deux jours, riz et sel pour huit jours, sucre et café pour huit jours. On a donné aux soldats, pour les aider à gravir le Col-de-Fer, un bâton de quatre pieds de hauteur. On a calculé qu'après quatre jours de marche l'armée peut arriver devant Constantine et que le siège de cette place peut commencer le cinquième ou le sixième jour, à moins que les attaques partielles ne viennent retarder notre marche. PS. « Au moment où le courrier part, le feu vient de s'engager entre l'ennemi et notre 1re. et 2me. brigade. Une vive fusillade part des deux côtés; notre artillerie se fait entendre, et nos boulets semblent mettre les masses ennemies dans un grand désordre. Les troupes s'engagent et le feu redouble tout autour du camp où l'on se bat. »

« A un autre jour les détails de cette affaire. »

— L'Autriche nous dépasse, comme la Belgique, dans la rapidité avec laquelle s'exécutent ses chemins de fer.

La partie du chemin de fer, route du Nord, de l'empereur Ferdinand, qui s'étend de Vienne à Brunn (capitale de la Moravie), sur une longueur de 25 lieues, est presque entièrement achevée. L'ouverture pourra en avoir lieu sous peu. (National.)

Bulletin de la bourse de Paris du 10. — Il paraît que le gouvernement a reçu ce matin une dépêche télégraphique sur l'expédition de Constantine, mais le contenu de cette dépêche n'a pas transpiré à la bourse; il paraît cependant que les nouvelles étaient favorables; car la rente a été constamment demandée pendant toute la durée de la bourse, et l'on a coté le cours de 80 50 sur le 3 p. c.

L'actif espagnol était toujours à 21 20 7/8 et le 3 p. c. portugais faible à 25.

Les actions des mines de houille de Montet ont été aujourd'hui très recherchées, il y avait un grand nombre de demandes à 10 p. c. de prime.

Les autres actions industrielles étaient toutes un peu mieux tenues aujourd'hui, et le chemin de fer d'Epinal est toujours très ferme à 575 à 580.

Les baïeux du Pecq ont remonté aujourd'hui à 557 50.

Il ne saurait la deviner sans le secours d'une seconde vue, tant il prend soin de la dissimuler sous les replis d'un habit noir rigoureusement croisé sur sa poitrine.

Le Poitrinaire est le complément obligé de tous les bals de la Chaussée d'Antin et de toutes les soirées du faubourg Saint Honoré. On le rencontre même dans les raouts intimes du noble faubourg Saint Germain. Sa pose et son signalement sont uniformes; ses cheveux tombent en sautoir pleureur sur ses joues cavernieuses; il a la main droite plongée jusqu'au coude dans les profondeurs de son gilet, et sa main gauche supporte sa vaste tête, allourdie par les souffrances et les pensées.

Le Poitrinaire affectionne les embrasures des fenêtres et les angles de cheminées. Il se tient là, seul et mélancolique, ou de loin, on le prendrait pour Jérémie pleurant sur les ruines de Babylone. De temps en temps, il presse convulsivement sur sa bouche décolorée un mouchoir de fine batiste. Ce geste qu'il répète toutes les fois qu'on le regarde, est censé servir à comprimer une toux des plus fantastiques. Il ne dansé jamais et voit passer les plateaux de service d'un œil parfaitement insensible.

Qu'une femme — fut-elle trois fois tentenaire — trompée par toutes ses primaces, dise, en passant auprès de lui : Pauvre jeune homme à son âge!... Le Poitrinaire ne se contient pas de joie, et rougit sur son blanc.

Le Poitrinaire pince de la guitare et rime des élégies. A l'en croire, il est toujours sur le point de rendre l'avant-dernier sonnet. Un jour que son portier dit, en manière de consolation, que bien sûr, il ne ferait pas de vieux os, il lui donna trente sous et sa bénédiction. Depuis ce jour fortuné, le portier ne passe pas vingt quatre heures sans venir répandre une larme sur son liste sort.

Le Poitrinaire tient à honneur de ne pas manger. A table, il se contente de sucer du bout des lèvres une aile de perdrix. Étant

AFFAIRES D'ESPAGNE

Le gouvernement publie les dépêches suivantes :

- Narbonne, le 9 octobre 1837.
« Les élections s'annoncent à Valence le 1er, à l'avantage du parti modéré. Cabrera et Forcadell étaient arrivés à Villar. On croit qu'Orca est à Utiel.
« Le brigadier Carbo a battu à Maullen, près Vich, le 2, la bande de mallona et a fait 200 prisonniers.
« Le 3, Barcelone était tranquille : 3,000 insurgés étaient à Vacaricas (6 lieues de cette ville). Les carlistes étaient maîtres du Haut-Ebre, de Tortose à Mequinensa.
« Bayonne, 9 octobre, 6 heures 3/4.
« Espartero et Lorenzo étaient le 1er, à Lerma, et Carondelet à Gumiel; don Carlos à Covarrubias avec Zariateguy.
« Orca a fait venir à Daroca de l'artillerie et des munitions pour assiéger Cantavieja.
« Le fort de Peralta avec 500 hommes de garnison a été pris.
« Oranga assiégé actuellement Lodosa.
« La Gazette de Madrid du 4 ne contenait pas encore la nomination officielle des nouveaux ministres.
« Voici ce qu'on lit dans la Sentinelle des Pyrénées du 7 :
« Le 3, les carlistes sont entrés dans Valcarlos, qui touche à la France; les gardes nationaux se retirèrent dans le fort situé à une portée de pistolet de la frontière, et ils paraissaient disposés à se défendre.
« Le commandant du détachement français qui se trouve sur ce point de la frontière, s'est porté avec deux compagnies à Arnéguy (France), dans le but de faire respecter le territoire. Cet ordre a été donné par le général Harispe.
« On ne sait rien de positif sur l'issue du siège du fort de Valcarlos; plusieurs arrieros sont retenus à Pampelune avec leurs marchandises.
« On assure que les carlistes reçoivent beaucoup des provisions par la gauche de Valcarlos.
« On écrit de Logrono, le 29 septembre :
« La garnison de cette ville, profitant de l'absence du commandant général et du chef politique, s'est de nouveau mutinée dans la soirée d'avant hier, sous le prétexte qu'elle n'était point payée. Après s'être emparée des caisses publiques, elle a frappé une contribution de 40,000 réaux sur les habitants. A l'heure où je vous écris, nous sommes dans la même situation.
« Nous venons de recevoir les journaux de Madrid jusqu'au 3 inclusivement.
« Dans la séance du 1er du courant, on a procédé au renouvellement des bureaux du congrès. M. Maguero, député de la Navarre, a été nommé président par 48 voix; M. Canteros, député de Madrid, a été nommé vice-président par 90 voix, et M. Caballero, député aussi de Madrid, a été nommé secrétaire par 55 voix.
« Dans la séance du 2, le secrétaire du congrès a lu à la chambre les décrets de démission des ministres S. Miguel, Salvato, Gonzalez-Alonzo et Pita Pizarro, et ceux de nomination des nouveaux ministres Balanzat, Ulloa; Castejon et D. Rafael Perez. D. José-Maria Perez a été nommé ministre par interim des finances.
« Comme on voit ces nominations sont celles qui ont été publiées dernièrement par dépêche télégraphique.
« Voici ce qu'on lit dans l'Eco del Comercio du 3, relativement à ce ministère :
« Tout le monde s'accorde à regarder le nouveau ministère comme un cabinet de transition. Il faudrait, du reste, un peu plus de sécurité pour pouvoir se livrer aux importants travaux que réclame le soin de notre administration et la terminaison de la guerre civile. Il paraît que Bardaji demeure en qualité de neutre. Nous verrons si l'on parvient à organiser bientôt un ministère.
« L'hablador dit en outre : « On assure que M. Castejon a renoncé au portefeuille qu'on lui avait donné. » Ce fait expliquerait pourquoi la Gazette de Madrid n'a pas encore publié les nouvelles nominations.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 12 OCTOBRE.

La haute-cour militaire ayant examiné la plainte du capitaine Bourcet, commandant la 3e comp. du 2e bat. du 2e rég. de chasseurs à pied, à charge de son chef de bataillon le major de Blockausen, qui lui a infligé un mois d'arrêt sans accès, pour avoir le 7 mai dernier, au matin, prétendument

phitryon s'étonne. La galerie le plaint, et lui, triomphe tout en se promettant de prendre sa revanche chez le premier pâtissier venu.
Quand arrive le mois de septembre, le Poitrinaire s'enveloppe d'une robe de chambre ouatée, et envoie louer au cabinet de lecture, voisin des couvres de Millevoys. A quelque heure de la journée que vous alliez le voir, vous le trouvez toujours plongé dans la lecture de la fameuse Chute des feuilles, sujet inépuisable de ses langoureuses méditations.

Il est bien rare que la comédie jouée par le Poitrinaire n'ait pas un heureux dénouement. Vingt-cinq fois sur trente, il arrive qu'une Anglaise d'un âge mûr, aussi blonde que mélancolique, séduite par les pleurs et l'air sentimental du Poitrinaire, finit par lui offrir sa main, trésor de grâce, son cœur, trésor de tendresse, et ses trente mille livres de rente, trésor non moins estimable que les précédents.

LA PRIERE DES FORBANS.

Un capitaine français de mes amis fut pris à peu de distance des îles du cap Vert par un pirate. Le navire capturé n'offrit aux corsaires qui en visitaient la cale que quelques marchandises variées d'eau. L'équipage, repoussé et renfermé dans la chambre, avait averti en vain les forbans que s'ils ne pompaient pas activement, le navire finirait par couler bas. Ceux-ci, occupés à transporter à bord de leur brick-galette ce qui leur convenait dans la cargaison, ne firent aucun compte de l'avis de l'équipage; et ce ne fut que vers la nuit qu'ils s'aperçurent que leur prise était à moitié remplie de l'eau qu'on avait négligé de pomper. Forcé fut alors pour eux de lâcher leur proie. Le capitaine français et ses matelots, n'ayant pu parvenir à franchir les pompes, résolurent d'abandonner le bâtiment et de se sauver dans les embarcations; mais à peine avaient-ils fait quelque peu de route, qu'ils reconquirent, avec le jour naissant, le navire pirate, que le calme plat de la nuit avait empêché de s'éloigner.

tenu chez ce dernier une conduite tellement impolie et irrespectueuse qu'elle a été dénoncée par ce chef à la justice comme une insubordination, a déclaré le capitaine Bourcet non fondé dans sa plainte, et lui a ordonné en outre de garder les arrêts sans accès pendant huit jours pour irrévérence envers son chef.

Avant de retourner à Constantinople, où il est rappelé pour remplir les fonctions de ministre des affaires étrangères, Reschid Bey a voulu, par une lettre flatteuse, féliciter M. Houry, professeur de langues orientales et de grec vulgaire à Bruxelles, sur les efforts que ce littérateur fait depuis quelques années pour répandre le goût des études orientales dans notre pays. La société asiatique de Paris l'a nommé, il y a déjà un an, pour le même motif l'un de ses membres correspondants. On sait que c'est M. Houry qui a déterminé, par divers plaidoyers en faveur de la littérature orientale, M. de Theux à comprendre dans la loi sur l'instruction publique cette branche importante des connaissances. (Courrier.)

M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères vient de charger M. A. Bougaerts, jusqu'ici employé de la maison de commerce J. B. Huens, en cette ville, de lier des relations avec différentes îles de l'Amérique méridionale et dans l'Inde. La Belgique y trouvera un débouché facile pour ses différents produits. On ne peut qu'approuver le choix du gouvernement. M. Bougaerts réunit à des connaissances commerciales variées une grande activité. Il possède aussi plusieurs langues.

Bruxelles, 12 octobre (3 heures). — La bourse a été toute aussi froide que les jours précédents, à l'exception de quelques transactions pour les besoins de la prochaine liquidation, les cours n'auraient pu s'établir. Société Générale titres en nom fl. 780, certificats au porteur émission de Paris 1660 A; Société de Mutualité 1125 (112 1/2) A; Banque de Belgique 1425 (142 1/2) P; Actions Réunies, 1025 (102 1/2) P.

L'actif espagnol s'est fort peu ressenti de la légère réaction venue de Paris; ouvert à 18 3/8 A 1/2 P; il a fermé 18 1/2 A au comptant. Primes à un mois 20 1/2 dont 1.

On ne pourrait citer une seule opération dans les huiles, par conséquent nous ne pouvons constater que la stagnation absolue.

Avvers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique. — Ardoin 18 3/8 P 1/4 3/8 7/16 1/2 9/16 A, à demain, coupon détaché 20 1/4 A.

LIEGE, LE 13 OCTOBRE.

Le discours prononcé par le ministre des finances, dans la séance du 7 octobre, a mis fin à toutes les explications que les journaux se plaisaient à donner sur la suppression de la séance royale : le véritable et l'unique motif de cette mesure est, ainsi que nous l'avons dit, le désir de gagner du temps.

Ce discours, remarquable sous plus d'un rapport, nous fait espérer que bientôt on présentera aux chambres une loi réglant l'avenir des serviteurs du pays, et assurant le sort de leurs veuves et de leurs orphelins; une autre fixera le traitement insuffisant des membres de la cour des comptes. Ces divers objets sont en effet de la plus haute importance. Plus d'une fois déjà nous l'avons dit, si le gouvernement veut avoir des magistrats laborieux et instruits, des magistrats qui s'acquittent consciencieusement de leur devoir, il faut les rétribuer convenablement. Cette nécessité est bien plus vive encore pour les membres de la cour des comptes et pour ceux de l'ordre judiciaire que pour tous autres, à raison de l'importance de leurs fonctions, et nous regrettons vivement que les dépenses extraordinaires qui grèvent encore le pays, soient un obstacle à ce qu'on propose immédiatement les majorations que les traitements des magistrats judiciaires devront recevoir par la suite.

Une autre loi, que nous avons vu annoncer avec plaisir, est celle qui frappe d'un droit d'abonnement les débitants de boissons distillées; cet impôt réunit toutes les conditions voulues pour être avantageux au pays : il frappe un objet qui non seulement n'est pas de première nécessité, mais dont l'usage est même très-pernicieux, la fraude en est impossible et sa perception est facile et nullement coûteuse.

M. le ministre a fait connaître aussi qu'un crédit de 300,000 fr., formant le 5me de la part contributive du gouvernement dans la dépense d'érection d'un palais de justice à Bruxelles, serait demandé; l'importance de cette somme autorise à croire que le palais de justice que l'on construira à Bruxelles, sera un monument digne de la cour de justice du royaume. Mais autant nous aimons à voir s'élever des édifices majestueux pour les hautes cours de justice, autant nous aimerions, à voir le gouvernement faire quelques dépenses pour mettre dans un état convenable les palais de justice des tribunaux d'arrondissement. Nous pour-

Aussitôt que celui-ci eut connaissance de deux canots, il leur envoya un coup de caronade, pour les contraindre à venir à lui. Le capitaine des forbans était un espagnol. En peu de mots, il fit comprendre au capitaine français qu'après l'avoir pillé, il n'entendait pas l'exposer à être noyé, et qu'il lui accordait asile à bord de son corsaire, à condition que lui et son équipage s'emploieraient du mieux possible jusqu'à ce qu'on put le mettre sur le premier navire qu'on rencontrerait.

On fit route vers le cap Sainte-Marie. Pendant que les pirates s'enivraient de l'eau de vie qu'ils avaient trouvée à bord de leur prise, ils donnaient la barre à un des matelots français, et un officier, aussi peu attentif que tous les autres à la manœuvre, fumait gravement en regardant de temps en temps le compas sur lequel on gouvernait en route. Une nuit, pendant qu'on relevait le quart qui avait veillé jusqu'à minuit, on aperçut le feu d'un navire. On tint conseil; il fut décidé qu'on prendrait chasse par prudence jusqu'à ce que le jour permit d'observer le navire en vue. On crut remarquer bientôt que le feu que l'on avait relevé restait à la même distance, et cela fit supposer que le corsaire avait été aperçu et qu'on le poursuivait.

Les pirates passent aisément de la témérité à la peur; ils ont trop la conscience du sort qui les attend, pour ne pas exagérer quelquefois l'imminence des dangers qu'ils entretiennent, et ils conviennent difficilement leur sang-froid dans les circonstances où d'autres marins ne perdraient pas leur calme ordinaire. Le jour se fit, et ses premiers rayons laissèrent bientôt connaître le navire en vue : c'était un brick de guerre que l'on supposa appartenir à la station française du Sénégal; il marchait bien, et, quoiqu'elle brise fut devenue forte, il était couvert de voiles. Le corsaire ne tarda pas à faire aussi de la voile et orienter au plus près, allure favorable pour une golette. La mer devenant grosse, et le navire filant sept ou huit nœuds debout à la lame, passait dans chacune des vagues qui le couraient de l'avant à l'arrière. Le

baton du foc allait être rompu dans les coups du plus violent tangage; le capitaine ordonna de rentrer le grand foc. Deux matelots sautèrent à l'instant sur le beaupré; mais à peine amenait-on la voile, qu'un des bouts de l'échôte enleva, en fouettant avec force, un des hommes, qui fut jeté à trois ou quatre brasses du bord. Il élevait son bras droit sur les flots, pour faire signe qu'on le sauvât; on lui jeta plusieurs bouts de planches; mais il fut impossible de songer à le secourir autrement; il disparut dans une lame, en jetant un cri qui fut entendu de tout l'équipage. La mort soudaine de cet homme dans une circonstance si critique parut produire sur le capitaine espagnol, monté sur le dôme de la chambre, une impression des plus vives : Amigos, s'écria-t-il, no somos perros; rogamos por alma del pobre simphroiano. (Amis, nous ne sommes pas des chiens; prions pour l'âme du symphronien.)

Aussitôt les pirates, imitant leur capitaine, mirent leur bonnet rouge à la main, et psalmodiaient une prière rapide en tournant les yeux sur la vague qui venait d'engloutir leur camarade. Jamais, n'a dit le capitaine français, il n'éprouvé une impression semblable à celle que lui causa la vue de tous ces pirates armés de poignards, couverts presque de sang, et tenant l'attitude respectueuse et expressive de gens livrés à la prière.
Cependant le brick français approchait; déjà on distinguait sur son avant une partie de son équipage. Arrivé à une portée de fusil dans l'embellie d'une lame, il fit feu de deux canonnades dont la mitraille perça les voiles du corsaire qui vout riposter tant bien que mal. La fusillade commença; plusieurs hommes furent atteints et le capitaine espagnol, frappé à mort sur son bastingage, avait déjà crié l'amenon, lorsque le petit mat de hune du brick, trop forcé par les voiles qu'il portait, se rompit, et laissa le corsaire fuir sans sa voile. Au craquement que fit le mat en tombant, la joie la plus vive éclata parmi les pirates; tous se mirent à pousser un hurra, et à s'agenouiller le bonnet

On a pu voir dans plusieurs journaux que le régime Boireau, qui est allé chercher un asile aux États-Unis, avait inspiré une horreur véritable aux populations américaines. On voit qu'il y a une fort notable différence entre les républicains d'Amérique et ceux de la France. On peut se rappeler que dans ce dernier pays, la plupart des organes de l'opinion républicaine gardaient un affreux silence, en présence de l'attentat d'Albaud. Ce n'est point du reste la première fois que l'on constate cette différence. Ce que voulaient les républicains français n'était point ce qui existait dans la patrie de Franklin et de Washington, ce qu'ils voulaient, c'était au fond la loi agraire et les rêveries de Babœuf.

Le projet de loi relatif à l'abonnement à payer par les débitants de boissons distillées, répute débitant au détail celui qui vend, livre ou distribue le g-nièvre par quantités inférieures à cinq litres à la fois, ou en donne publiquement à boire chez lui, à l'exception toutefois des aubergistes qui se bornent à vendre ces boissons aux personnes logées dans leur établissement.

L'abonnement est fixé par semestre et par trimestre, et en raison du rang des villes et communes et de l'époque à partir de laquelle le débit aura lieu.

Pour les débitants au 1er janvier et au 1er juillet, et pour ceux qui commenceront à débiter dans le courant des 1er et 3er trimestres de l'année, l'abonnement sera de 15 fr. pour les villes de 1er rang, 12 fr. 50 pour celles de 2e rang, 10 fr. pour toutes les autres villes et communes, toujours par semestre. Pour ceux qui commenceront par débiter dans le courant des 2e et 4e trimestres de l'année, l'abonnement pour la fin du semestre sera de 7 fr. 50, 6 fr. 25 à 5 fr., suivant le rang de la ville ou de la commune.

Le projet classe comme villes du 1er rang : Anvers, Bruxelles, Bruges, Gand, Liège, Malines, Mons, Namur, Ostende et Tournay. Comme villes du 2me rang : Alost, Arlon, Ath, Adenaerde, Charleroi, Courtrai, Diest, Dinant, Fumes, Grammont, Hasselt, Hoy, Liège, Lokeren, Menin, Nivelles, Poperinghe, Renaix, Roulers, Ruremonde, St-Nicolas, Tamise, Termonde, Thielt, Tirlemont, St-Trond, Turnhout, Veuloo, Verviers et Ypres. Toutes les autres villes et communes sont par conséquent dans le 3me rang et soumises à la moindre taxe.

Les faubourgs attenants à une ville du premier ou du second rang seront classés dans la catégorie qui suit immédiatement celle à laquelle appartient leur ville, sans distinction si ces faubourgs sont ou non dépendants de la ville.

Nous apprenons que M. J. Dony, ancien avocat, qui possède depuis plus de trente-cinq ans des chroniques pré-

baton du foc allait être rompu dans les coups du plus violent tangage; le capitaine ordonna de rentrer le grand foc. Deux matelots sautèrent à l'instant sur le beaupré; mais à peine amenait-on la voile, qu'un des bouts de l'échôte enleva, en fouettant avec force, un des hommes, qui fut jeté à trois ou quatre brasses du bord. Il élevait son bras droit sur les flots, pour faire signe qu'on le sauvât; on lui jeta plusieurs bouts de planches; mais il fut impossible de songer à le secourir autrement; il disparut dans une lame, en jetant un cri qui fut entendu de tout l'équipage. La mort soudaine de cet homme dans une circonstance si critique parut produire sur le capitaine espagnol, monté sur le dôme de la chambre, une impression des plus vives : Amigos, s'écria-t-il, no somos perros; rogamos por alma del pobre simphroiano. (Amis, nous ne sommes pas des chiens; prions pour l'âme du symphronien.)

Aussitôt les pirates, imitant leur capitaine, mirent leur bonnet rouge à la main, et psalmodiaient une prière rapide en tournant les yeux sur la vague qui venait d'engloutir leur camarade. Jamais, n'a dit le capitaine français, il n'éprouvé une impression semblable à celle que lui causa la vue de tous ces pirates armés de poignards, couverts presque de sang, et tenant l'attitude respectueuse et expressive de gens livrés à la prière.
Cependant le brick français approchait; déjà on distinguait sur son avant une partie de son équipage. Arrivé à une portée de fusil dans l'embellie d'une lame, il fit feu de deux canonnades dont la mitraille perça les voiles du corsaire qui vout riposter tant bien que mal. La fusillade commença; plusieurs hommes furent atteints et le capitaine espagnol, frappé à mort sur son bastingage, avait déjà crié l'amenon, lorsque le petit mat de hune du brick, trop forcé par les voiles qu'il portait, se rompit, et laissa le corsaire fuir sans sa voile. Au craquement que fit le mat en tombant, la joie la plus vive éclata parmi les pirates; tous se mirent à pousser un hurra, et à s'agenouiller le bonnet

Cependant le brick français approchait; déjà on distinguait sur son avant une partie de son équipage. Arrivé à une portée de fusil dans l'embellie d'une lame, il fit feu de deux canonnades dont la mitraille perça les voiles du corsaire qui vout riposter tant bien que mal. La fusillade commença; plusieurs hommes furent atteints et le capitaine espagnol, frappé à mort sur son bastingage, avait déjà crié l'amenon, lorsque le petit mat de hune du brick, trop forcé par les voiles qu'il portait, se rompit, et laissa le corsaire fuir sans sa voile. Au craquement que fit le mat en tombant, la joie la plus vive éclata parmi les pirates; tous se mirent à pousser un hurra, et à s'agenouiller le bonnet

VILLE DE LIÈGE:

Le collège des bourgmestre et échevins informe les habitants que par arrêté royal du 27 septembre dernier, la ville est autorisée à établir un système de nouvelles communications dans le quartier de l'Est, et à redresser l'alignement du quai des remparts et de la rue de Béche.

Le plan figuratif des lieux est déposé au bureau des travaux publics, où les intéressés peuvent en prendre connaissance. A l'hôtel-de-ville, le 9 septembre 1837.

Le président, Louis Jamme.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, du 12 octobre.

Naissances: 4 garçons, 1 fille.

Mariages: 12, savoir: Remacle Leloup, journalier en Pêcheurie, et Mathilde Dupalais, cuisinière, même rue. — Jean Etienne Ista, houlleur, faubourg Ste. Walburge, et Jeanne Dister, journalière, même faubourg — Toussaint Joseph Nossent, à Alleur, et Marie Catherine Delhonneux, journalière, faubourg Ste. Marguerite. — Pierre Wello, briquetier, faubourg Ste. Walburge, et Anne Marie Tholet, journalière, même faubourg. — Jos. Dognée, ébeniste, rue des Clarisses, et Anne Joseph Delhier, journalière sur la Fontaine. — Napoléon André Joseph Corbusier, charetier sur la Halle, et Laurence Deguelde, journalière en Béche. — Charles Nicolas Gillis, journalier, rue Saucy, veuf de M^e Pétronille Coronbelle, et Marie Thérèse Tahan, journalière, rue Saucy, ve. de N. Lamarche. — Remacle Marck, journalier, faubourg St. Léonard, et Anne Marie Lambinon, journ., même faubourg. — Léonard Jos. Dejamori, armurier au faubourg St. Léonard, et Marie Julienne Bernardine Frankignoul, sans profession, même faubourg. — Lambert Werson, journ., à Ans et Glain, et Marie Joseph Bertrand, journ., rue Haut-Prez.

Décès: 1 garç., 1 homme, savoir: J. J. Léonard, 44 ans, journ., rue Roture, époux de M^e Donneux.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui vendredi 13 octobre 1837, la 4^e représentation du 2^e mois d'abonnement, entrées de faveur généralement supprimées, la première représentation du POSTILLON DE LONJUMEAU, opéra comique en 3 actes, musique d'Adam. — La première représentation de la reprise de LA MANSARDE DES ARTISTES, comédie vaudeville en un acte, par Scribe.

ANNONCES.

EN VENTE

CHEZ

M. R. Beaufays, libraire, RUE FERONSTÉE, 742, A LIÈGE.

TRAITÉ DE GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE, avec une collection d'épreuves composée de 60 planches, par C. F. A. LEROY, professeur à l'école polytechnique, un vol. in-4^e, conforme à l'édition de Paris qui se vend 22 f. f. 12

MUSEUM LITTÉRAIRE, 2^eme série, abt. pr. 10 vol: f. 7. Libre de toute entrave, de toute influence, le Museum Littéraire, ne se composera plus que d'ouvrages du premier ordre; c'est aux meilleurs auteurs qu'il va s'adresser; ainsi à l'auteur de: une couronne d'épines à MICHEL MASSON, elle lui demandera son œuvre nouvelle: ne touches pas à la reine; à DE BALKAC, sa femme supérieure; au CAPITALISME MARRAT, son Smarley Yow, son cain le Pirate, etc; à VICTOR HUGO, ses voix intérieures; à MONTI, ses scènes de la vie italienne; à FÉLIX DE SOLLA, ses mémoires, etc.

Si le public apprécie le bon marché extraordinaire qu'on lui offre, il continuera à prêter son appui au Museum Littéraire, car, ne pas soutenir cette entreprise serait s'imposer l'obligation de payer les livres à leur ancien taux élevé: c'est-à-dire 3 fr. ce que nous donnons pour 70 c.

Il paraît régulièrement un volume par semaine. DOCTRINA PANDECTARUM, scholarum in usum scriptis, CHR. FRIDERICUS MÜHLENBRUCH, 2 vol. 8^o f. 16

Cet ouvrage, dont on a d'abord fait paraître 3 feuilles, sera achevé pour la fin d'octobre. Les élèves qui se feront inscrire avant la publication de l'ouvrage entier jouiront d'une forte remise.

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, 2 vol. in-4^e, f. 26

Ceux des souscripteurs qui désirent avoir leurs exemplaires reliés, peuvent, dès à présent, renvoyer leurs volumes en feuilles pour les échanger contre des exemplaires reliés en un volume, en veau, en maroquin ou en basane, au choix des acheteurs. 1902

Laissez librement passer notre cher et bien-aimé Peters Kollersmann (suivent les détails sur le lieu de naissance et le signalement), commandant en chef de la légion des cœurs amoureux des jeunes personnes du sexe féminin. Lequel dit Peters ayant donné en mille occasions des preuves éclatantes de sa vertu, lui avons octroyé et octroyons le présent, en lui enjoignant de parcourir en papillon l'étendue du territoire de Cupidon, éclairé entre Strasbourg et la capitale.

Muni du présent, ledit sieur Peters pourra badiner et folâtrer avec les personnes aimables, nonobstant toute opposition. Voulois que, porteur du présent, il lui soit permis de servir en adorateur l'aimable sexe.

Enjoignons aux aimables personnes du sexe, âgées de 14 à 30 ans, de l'admettre auprès d'elles, et sans murmures, en cas de refus, elles seront condamnées au célibat à perpétuité.

Fait et arrêté en notre palais de la mère des compagnons des plaisirs, le dixième jour de la lune de la joie. (Suivent les signatures du président, du secrétaire et du garde des sceaux.)

C'était aux belles, cause de sa disgrâce, que Peters eût dû présenter ce passeport, imprimé avec vignettes, et dont nous avons dû édicter quelque peu la naïveté d'expression; car, malgré l'accent de sincérité du brave Alsacien, malgré la bonne foi avec laquelle il a dû recevoir d'un mystificateur ce singulier imprimé, qu'il a précieusement conservé tout le long de sa route, le commissaire de police, qui n'a pas servi tout le visage des passeports de Cythère, le renvoie en prison jusqu'à ce qu'il ait fait venir des pièces plus authentiques sur son état de citoyen. Son patron vient heureusement le réclamer, et comme sa faute paraît suffisamment punie par ses tribulations de la veille, ainsi que par la nuit et la journée qu'il vient de passer au violon, le commissaire le fit relâcher en l'exhortant à moins de perturbation à l'avenir.

place publique au milieu d'un cercle de badauds accourus à ce spectacle. C'était le tour d'une ourse de forte taille et d'assez mauvais caractère, à ce qu'il paraît, qui ne se montrait nullement disposée à servir plus longtemps aux plaisirs des spectateurs; déjà elle avait violemment maltraité l'âne qui, dans ces sortes de combat, sert habituellement de victime. Pour arrêter ses violences, le conducteur lui administra quelques coups de bâton; mais la bête devint furieuse et s'élança sur l'homme pour le serrer dans ses énormes griffes.

Son camarade, qui tenait un autre ours, s'empressa de venir le secourir, et frappa rudement l'animal pour lui faire lâcher prise. Mais l'autre ours, qui est d'une taille monstrueuse, se met de la partie, et, voyant sa femelle maltraitée, se lève à son tour contre son conducteur. Ce fut alors un combat corps à corps, une lutte d'hommes à ours, un échange de coups de griffes et de coups de bâtons, dont l'issue aurait été fatale aux deux meneurs, si quelques spectateurs ne fussent venus à leur secours et n'eussent forcé la gent oursine rebelle à rentrer dans le devoir. L'ourse femelle a été fort maltraitée à coups de barre. Un des hommes est resté malade à Constance. L'autorité municipale, bien avisée, intima l'ordre à l'autre de quitter la ville, et sur toute sa route, l'autorisation lui fut refusée de s'arrêter.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 12 octobre. — Absents: MM. Pieroot et Koeler (en voyage), Billy, Delexhy, Dehaise, Brixhe, Constant, Capitaine et Lion.

Le procès verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

M. le président fait les communications suivantes:

1. Mémoire et plan adressés par M. Franck pour la dérivation de la Meuse au quai d'Avroy, etc.

2. Dépêche ministérielle relative à la régularisation de la rue Jonckeu.

3. Lettre de M. le directeur des taxes municipales, provoquant l'approbation définitive du règlement pour la perception dans le territoire réservé.

Le n. 1 est renvoyé à la commission des travaux publics, et le n. 3 à celle des taxes municipales.

M. Wasseige propose au conseil de nommer la commission de surveillance de l'école vétérinaire. — Le collège mettra sous les yeux du conseil la délibération relative à cet objet.

M. Lefebvre demande qu'on renvoie à la commission des travaux publics le projet d'approprier pour l'académie de peinture plusieurs ailes du Palais de Justice. — Admis.

On renvoie à l'avis de la commission de surveillance de l'école industrielle une liste des objets matériels nécessaires à l'enseignement de cette institution.

On donne un avis favorable: 1^o sur la délibération des hospices relative à une proposition d'échange de terre faite par M. Jacoby.

2^o Sur la délibération des mêmes relative à un arrangement avec le sieur Plumier pour des limites à fixer entre sa propriété et celle des Clarisses.

3^o Sur la délibération de la fabrique de St-Nicolas relative à l'acceptation d'une rente de 500 frs.

On renvoie à l'examen de la commission du contentieux tout ce qui concerne les contestations existantes entre la ville et le domaine relativement aux rentes des 16 chambres perçues dans le Limbourg par le domaine soit de la France, soit des Pays-Bas.

Avant de prendre une résolution sur la nouvelle réclamation de MM. Begasse, contre la résolution du conseil qui ne leur accorde pas d'intérêt sur la somme qu'ils avancent pour le pavage et l'égout aux Augustins, le collège des bourgmestre et échevins sera chargé de demander à MM. Begasse le nombre de maisons qu'ils s'engagent à bâtir dans un délai déterminé.

M. Lambinon rend compte des divers tracés de route pour mettre en rapport Liège avec Maestricht, et lit une demande de la commission de la nouvelle route sur la rive droite de la Meuse, tendante à ce que la ville s'y intéresse par un certain nombre d'actions.

La commission des travaux publics, dont M. Lambinon est rapporteur, conclut à l'ajournement de cette demande, jusqu'à ce que la question de préférence pour un tracé quelconque soit décidée par le gouvernement.

On donne un avis défavorable à la délibération des hospices relative à une remise d'arrérages d'une rente due par le sieur Leblanc, Froidmont et autres.

M. Lambinon examine la question de savoir si c'est le gouverneur ou le conseil communal qui doit nommer les répartiteurs pour la classification des patentes.

Il cite plusieurs lois et notamment l'art. 80 de la loi communale, qui ne s'applique qu'à un impôt de répartition, et non à ceux de quotité, dans lesquels se range la contribution des patentes. En conséquence on décide que le gouverneur nommera.

Le conseil approuve la nomination du sieur Albert, médecin, faite par le bureau de bienfaisance.

On donne un avis favorable sur la délibération du bureau de bienfaisance relativement à un legs de 300 francs fait par la demoiselle Sarton.

La réclamation de l'indicateur expert du cadastre, M. Colson, tendante à obtenir une rétribution pour ses travaux relatifs au quartier de l'Ouest, est rejetée, attendu qu'aucune loi ne met cette dépense à charge de la ville.

On approuve le devis des ouvrages à exécuter pour la reconstruction du riyage de Clâtre: cet objet figure au budget de 1837 pour une somme de 210 frs. qui n'est pas dépassée.

Le conseil accorde un crédit supplémentaire de 723 frs. 96 c. pour l'acquisition du terrain nécessaire à l'agrandissement du cimetière de Robemont.

Parnasse et ne tarde pas à être accosté par deux belles, habituées du lieu. Parnasse de ce moment se rengorge; il croit reconnaître deux cultotières de son voisinage, et le voile, enchané de sa bonne fortune, faisant venir le litrea dix et entendant en appreni séducteur les propos galans. Mais soit caprice, soit légèreté de femme, soit plutôt que les deux donzelles reconnaissant que, malgré l'appât de son bel habit, il n'y a pas grand fonds à faire sur la bourse du garçon tailleur, dès que le liquide est consommé, il leur prend fantaisie de voler à d'autres conquêtes et de planter là l'amoureux Alsacien.

Mais ce n'était pas le compte de Peters, il veut demeurer plus longtemps en si agréable compagnie; il supplie d'abord: on lui répond nettement qu'on le trouve trop laid et trop bête. Le mot était dur, et Peters se fâcha en ripostant: les injures se croisent, et bientôt il se permet, lui, le galant tailleur, de maltraiter le beau sexe. Alors intervient le maître de l'établissement qui s'en prend au perturbateur et veut le mettre au plus tôt dehors. Peters résiste et dans sa colère, saisit un couteau; la garde survient heureusement, l'arrête, et sa menaçante démonstration lui vaut d'aller passer au violon cette nuit pour laquelle il s'était promis tant de douceurs.

Mais il ne finissent pas ces infortunes! le lendemain, Peters est conduit devant M. L'hullier, commissaire de police: la première chose que demande un commissaire, ce sont les papiers des délinquants. Le tailleur répond qu'il n'a sur lui qu'un passeport; excellent titre qu'un passeport; il exhibe donc le sien, et voilà ce qu'il lit le commissaire, non sans chercher à comprimer le rire qui menace de l'étouffer.

LÉGIION AMOUREUSE. — VOYAGE AMOUREUX.

Nous, bons enfans de France, administrateurs et régisseurs des cœurs amoureux et sensibles, amateurs du sexe féminin, distributeurs de caresses, demeurant au chef-lieu du canton des plaisirs, département de la joie.

cienses sur l'histoire de la Belgique, écrite en flamand, s'est enfin déterminé à en livrer à l'impression une traduction française dont il est l'auteur. Ces manuscrits intéressants présentent tous les faits, tous les événemens les plus remarquables arrivés en Belgique, soit dans l'ordre politique et moral, soit dans l'ordre physique et matériel, depuis 1346 jusqu'à 1725. Cette publication, comme on le voit, répandra un nouveau jour sur les époques historiques de notre pays les plus fécondes en grands hommes et en faits intéressants. Nous ne pouvons donc que féliciter le possesseur de ces documents de la résolution qu'il a prise de les traduire et de les publier.

Par arrêté royal du 23 septembre 1837, un brevet d'invention de quinze années est accordé au sieur Vallon (Antoine-Germain), de Paris, domicilié à Bruxelles, rue royale, n^o 62, pour un procédé de fabrication de tous fils, ficelles, cordes, cordages et toiles de toutes grosseur, finesse ou qualité, avec le phormium-tenax.

Par arrêté royal de la même date, il est accordé à la dame Schalkelciter (Marie-Thérèse), veuve du sieur Bekker (Georges-Joseph), en son vivant professeur ordinaire à la faculté de philosophie et des lettres de l'Université de Liège, une pension annuelle et viagère de 2,116 francs, formant le maximum déterminé par l'article 87 de l'arrêté royal du 25 septembre 1816.

Lundi dernier, le nommé Vanvelthem, âgé de 14 ans, s'est pendu dans son domicile, à Louvain; on ignore la cause de ce suicide.

Un de nos abonnés nous fait parvenir des plaintes contre l'état d'abandon dans lequel l'administration laisse la promenade du Quai d'Avroy: elle est devenue presque impraticable, dit-il, en tems de pluie, à cause des terres argileuses qu'on y a répandues pour hausser le terrain; il serait facile de faire disparaître cet inconvénient en y faisant transporter quelques charrettes de cendres.

Des dépôts considérables de charpente gênent la circulation, et ne laissent de libre que le pavé; ce qui fait ressortir doublement la nécessité d'augmenter l'éclairage de cette partie de la ville; déjà des accidens y ont eu lieu et récemment encore une dame y a fait une chute et s'est blessée assez grièvement.

Il serait à désirer que l'éclairage au gaz s'étendit jusqu'à sur Avroy; c'est la seule de nos promenades qui soit fréquentée dans les soirées, et cette route est chaque soir traversée par de nombreuses voitures publiques.

On écrit de Hombourg, (District de Verviers), 9 octobre:

Le 29 septembre, deux ouvriers menuisiers travaillaient chez la veuve Antoine De Douard, cabaretière; lorsqu'ils trouvèrent un enfant en bas-âge mort, sous la cheminée. Aussitôt qu'ils eurent fait leur déclaration, les autorités communales se rendirent sur le lieu. Mais pendant l'absence des ouvriers qui étaient allés faire leur déposition, le cadavre a disparu sans qu'on ait pu découvrir où il est caché, ni savoir quels sont les auteurs du crime. La veuve De Douard, ainsi que son fils, ont affirmé ignorer complètement toute circonstance qui se rattache à cet événement.

On peut citer divers exemples de mendians des rues de Londres qui sont parvenus à amasser des fortunes variant de 1,500 à 3,000 liv. sterl. Dans deux ou trois cas même, la fortune de ces individus a été beaucoup plus considérable. Il y a quelques années mourut une femme qui, pendant vingt-cinq ans, on avait vue dans le voisinage de Charing Cross ayant un balai à la main; elle laissa 3,000 liv. sterl. Dans la confrérie des mendians, on la surnommait le banquier; elle prêtait aux autres de petites sommes à énorme intérêt, quelque fois même elle avait prêté à des boutiquiers, mais jamais sans réaliser d'immenses bénéfices.

Un fait non moins curieux, c'est l'immense fortune amassée par un nègre qui pendant trente ans avait balayé à Charing Cross; cet homme avait gagné 8,000 liv. st. en se livrant à ce travail; les produits de son balai ont été évalués, année commune, à 300 liv. st. On a trouvé à son décès les 8,000 liv. st. dans le réduit misérable où il végétait: cet argent n'était donc pas le fruit de placement à intérêt sur les fonds. Une pauvre femme qui avait pendant plusieurs années balayé Kent Road, laissa à sa mort 1,500 liv. st. à un commis de la banque d'Angleterre, parce que cet employé avait l'habitude de lui donner un sou plus fréquemment que tous les autres passans. (Courier.)

Il s'est passé, il y a peu de jours, à Constance, une scène qui pouvait avoir des suites funestes:

Deux bat-leurs faisaient danser et combattre des ours sur la

à la main en signe d'actions de grâces. Le soir, on ne voyait plus le brick, qui travaillait à réparer ses avaries. Dans le moment de sérénité qui succéda à cette journée d'agitation, tous les pirates, recueillis dans leur jai, attribuèrent le bonheur qu'ils avaient eu d'échapper au brick croiseur, à la ferveur de leur prière; pendant toute la nuit, ils renvraient en réjouissance de l'efficacité de leur acte de contrition.

Un bâtiment marchand fut aperçu deux jours après la chasse du brick français, que l'on a su depuis être le Corsair; le corsaire pilla le navire qu'il venait de rencontrer, et mit à bord de la prise, qu'il renvoya, le capitaine français et son équipage; ils furent débarqués à Gorda, à Jamais, n'a réitéré plusieurs fois le capitaine en me rappelant sa captivité à bord du corsaire, je n'oublierai la prière des forbans.

LE PASSEPORT DE LA LEGION AMOUREUSE.

Peters Holstermann est un brave et digne garçon tailleur, abondamment doté de toutes les qualités qui distinguent ceux qui appartiennent à cette classe. Peters est un de ces pauvres enfans de l'Alsace qui viennent s'établir sur un établi de la capitale. Un corps brisé, un visage sans expression, une tournure indéfinissable et des épaules en porte-manteau, tout en lui semble trahir une nature incomplète. Les ajustemens qu'il porte, d'ailleurs, sont en harmonie parfaite avec ce désordre physique: un habit de drap fin, à la coupe de Staub ou d'Humann, sur une chemise noire et fripée, un pantalon taché, des bottes éculées, jamais de gants et un chapeau de couleur douteuse, voilà sa toilette. Malgré tout cela, le pauvre tailleur serait supportable peut-être encore, s'il ne s'avisait de se donner des airs prétentieux et de faire même le joli cœur.

Peters avec le signalement que nous venons de donner, se présente hier au Grand salon d'Apollon, voisin du théâtre de la barrière du Mont-

ON DEMANDE, POUR LA PARTIE DES ARMES,

UN VOYAGEUR EXPERIMENTE.

S'adresser au n. 32, quai de la Sauvenière. 1880

1 fr. 25 c. DICTIONNAIRE relie, 1 75

USUEL ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANCAISE,

CONTENANT D'APRES L'ACADEMIE

La definition et l'orthographe de 300,000 mots. Les principes et les difficultes du langage; publie par la Societe Nationale, a Paris. Se TROUVE AU BUREAU du POLITIQUE.

ADMINISTRATION

DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

READJUDICATION

PASSAGES D'EAU.

Le SAMEDI 11 NOVEMBRE 1837. A 10 HEURES DU MATIN, A L'HOTEL DU GOUVERNEMENT A LIEGE, il sera procede devant M. le gouverneur, en presence du directeur de l'enregistrement et des domaines a L'ADJUDICATION POUR UN TERME de 3 ans, a commencer le 1er janvier 1838, des passages d'eau ci-apres, savoir: Quai St. Leonard, Coronmeuse, Jupille, Engis, Grosses Battes, Barbou, Vaux-sous-Chevremont et Targnon.

L'on peut prendre connaissance du cahier des charges, dans les bureaux de l'enregistrement et des domaines a Liege, au gouvernement provincial, chez MM. les commissaires d'arrondissement de Liege et Huy, ainsi que chez les receveurs des domaines a Liege, Visé, Hermalle, Grace, Huy et Fraiture. 1900

VESICATOIRES ALBESPEYRES.

PAPIER D'ALBESPEYRES seul approuve par les membres de l'Academie de Medecine, pour se panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore. (Compresses spongieuses preferables au linge.) Depot chez M. Froidbise, rue Pont-d'Ile, n° 83r a Liege.

Le soussigne a l'honneur de prevenir le public que le TIRAGE DE LA VENTE PAR ACTIONS,

Seigneurie de Weinwartshof avec Chateau, etc., etc.,

AURA LIEU A VIENNE, LE 5 JANVIER 1838 IRREVOCABLEMENT.

Toute annonce d'une autre date de tirage est fausse. Pour des renseignements ulterieurs, s'adresser a M.

F. E. FULD, BANQUIER ET RECEVEUR GENERAL A FRANCFORT S/M

MUSEUM

LITTERAIRE.

NOUVELLE SERIE.

COMMENCEE LE DIMANCHE, 8 OCTOBRE 1837.

OUVRAGE PUBLIE:

NE TOUCHEZ PAS A LA REINE, PAR MICHEL MASSON.

Un joli volume in 18 papier velin satiné, PRIX: 70 CENTIMES.

Le même ouvrage in 8° papier velin satiné, PRIX: 70 CENTIMES.

OUVRAGES SOUS PRESSE:

LA FEMME SUPERIEURE, par DE BALZAC 1 vol. SNARLEY YORS, par le capitaine MARRYAT 2 vol. LES VOIX INTERIEURES, par VICTOR HUGO 1 vol.

CONDITIONS DU MUSEUM LITTERAIRE:

LE MUSEUM LITTERAIRE se compose des meilleurs ouvrages de la litterature moderne. Il se distribue tous les Dimanches, aux souscripteurs, au prix de 70 CENTIMES, un joli volume in 18 ou in 8° imprimé avec luxe sur papier velin superfin satiné, qui reproduit exactement un volume in 8° de la valeur de 7 FRANCS 50 c.

Il suffit de souscrire pour une serie de 10 volumes, coutant ensemble 7 FRANCS, et representant la valeur de 75 FRANCS. BRUXELLES chez l'editeur J. JAMAR, rue de la Regence n. 8, Liege au bureau du Journal le Politique, chez J. DESOER, PALANTE, BEAUFAYS, COLLARDIN, DESSAIN, et chez tous les autres libraires principaux du Royaume.

Les expeditions concuées, les approbations des savants, des academies et sociétés royales de médecine, des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au Bulletin des lois (5 août et 1er novembre 1833), attestent l'importance et les avantages de ce médicament. STROP-DR-JOHNSON Qui guérit les PALPITATIONS, le TOUX, les BRUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES. 1, rue Gumbert, a Paris, et dans chaque ville.

PAR EXPLOIT de l'huissier DEGUELDRE en date du douze octobre 1800 trente-sept, a la requête de Jean Baptiste Albert VANDENCROYCE, rentier propriétaire, domicilié a Bruxelles, rue royale, pour lequel Me. G. R. BERTRAND, avoué a Liege, occupe; il a été signifié et dénoncé a Henri BELLEFROID-VANHOVE, sans profession, ayant demeuré a Freloux et a Liege, et dont les domicile et résidence actuels sont inconnus.

1°. Par affiche a la porte de l'auditoire du tribunal civil de première instance seant a Liege 2° et par le présent extrait inséré dans le journal.

Copie d'une saisie arrêt signifiée es mains de Joseph BELLEFROID-VILLENFAGNE, banquier, demeurant a Liege, rue hors chateau, a la requête du dit sieur VANDENCROYCE, et a charge du notifié, par exploit de l'huissier soussigné en date du sept octobre 1800 trente sept enregistré le neuf.

Simultanément il a été donné assignation au sieur BELLEFROID-VANHOVE, a comparaitre a l'audience publique du tribunal civil de première instance seant a Liege, dans le délai de la loi, dix heures du matin, pour y voir déclarer ladite saisie arrêt valable, en conséquence, voir ordonner que les deniers dont le tiers saisi fera déclaration seront délivrés au requérant jusqu'à concurrence de ses prétentions, énoncées dans la susdite saisie arrêt, en principal, intérêts et frais, et s'y entendre en outre condamner aux dépens. Demande fondée sur un jugement rendu par le tribunal de commerce seant a Liege, en date du vingt-un juillet 1800 trente-six, enregistré le huit août suivant, et sur tous autres moyens a faire valoir au besoin.

Pour extrait conforme, N. DEGUELDRE. 1901

BOURSES.

PARIS, LE 11 OCTOBRE.

Table of Paris market data including Cinq pour cent, Trois pour cent, Act. de la B. de Fr., Napl. Cert. Falc., Esp. Ardoin 1834, Esp. D. diff. s. int., Dt. pas. s. int., Belgiq. Empr. 1832, Banque de Belg.

LONDRES, LE 10 OCTOBRE.

Table of London market data including 3 1/2 consolidés, Bel. em. 1832 C. D., Holl. Dette active, Portugais, 5 p. c., Id. 3 p. c., Espagne. Cortés, Différées, Passives, Russie, Brésil. Emp. 1834.

AMSTERDAM, LE 11 OCTOBRE.

Table of Amsterdam market data including Holl. Dette active, Dito 2 1/2, Différée, Billet de change, Syndic. d'amort., Soc. de comm. P.-B., Russie, H. et Cr. 5, Inscr. au gr. livre, Certif. a Amst., Polone. L. fl. 500f., Lots de Ind. 50 f., Espagne. E. Ard., Dito grad., Dette différ. anc., nouv., passive, Autriche. Métal. 5.

ANVERS, LE 12 OCTOBRE.

Table of Antwerp market data including ANVERS. Det. activ., Det. différ., Emp. de 48 mill., HOLL. Dette active, Rente remboursab., AUTRICHE. Métall., ANST. c. jours., Rotterd. Idem., Paris. Idem., Lond. pr. Estr. c. j., Francfort, es. js., Bruxelles et Gand.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 12 OCTOBRE 1837.

L'active Espagnole a été assez ferme a notre bourse de ce jour, malgré 1/8 o/o de baisse a Paris. Ardoin ouvert 48 1/2 3/8 et reste 18 1/2 argent jusqu'au 15 courant. Ardoin au 15 novembre 20 3/8 cours coupon détaché. On a fait peu d'affaires en Banque Commerciale d'Anvers 108 1/4 et reste 108.

BRUXELLES, LE 12 OCTOBRE.

Table of Brussels market data including FONDS BELGES ET ÉTRANGERS, SUITE DES ACTIONS, CHANGES, ACTIONS INDUSTRIELLES, CHEMINS DE FER.

VIENNE, LE 4 OCTOBRE.

Métalliques, 105 3/16 - Actions de la Banque, 1385 3/4.

PORT D'ANVERS. - ARRIVAGE DU 12 OCTOBRE.

Le koff hanovrien Twee Gezusters, v. de Danzig, ch. de rédass.

PLACE D'ANVERS, LE 12 OCTOBRE.

Cacao. - La demande a repris plus d'activité pour cette fève: divers achats ont eu lieu avec une petite avance sur les cours de la semaine dernière. Cet article paraît destiné a une amélioration plus sensible par suite des avis de la source. Café. - Il s'est traité hier après-midi environ 300 balles Brésil de 24 3/4 a 26 1/2. On n'a cité aujourd'hui que les ventes de 100 balles Brésil a 23 3/4, 140 balles a 24 c. et 100 balles Batavia a 26 1/4. Cuir. - On a fait 600 cuirs Bahia et Fernambouc a 27 cents. Garantie. - 6 barriques garantie d'Avignon SEFF, mises hier après-midi aux enchères, ont été adjugées de fr. 27 a 30 par 50 kil. suivant degré d'avarie. Sucre brut. - Lous n'avons appris aujourd'hui que la vente de 200 sacs Lima a f. 11 pav. nat. Rien de saillant n'a été cité dans les autres articles.

MARCHÉ DE LIEGE DU 12 OCTOBRE 1837.

Table of Liege market data including Froment vieux, Froment nouveau, Seigle vieux, Id. nouveau.

Imprimerie de J.-Bte. Nossert, rue du Pot-d'Or, n° 622, a Liege.